



Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

L'Europe s'invente chez nous

« GRAND EST TERRITOIRE »
UNE STRATEGIE FACE AUX
DEFIS DU CHANGEMENT
CLIMATIQUE

La Région Grand Est place la transition écologique et énergétique comme fil rouge de la stratégie déclinée autour de deux axes prioritaires.

Un modèle de développement plus vertueux des territoires : baisse des consommations d'énergie, de matières, produire des énergies renouvelables tout en maîtrisant les impacts sur les ressources, la biodiversité et les paysages. La cohésion, la coopération des territoires à toutes les échelles et l'implication citoyenne sont également une condition de réussite pour créer un élan collectif autour d'une transition « juste ».

Face à l'urgence climatique et à ses multiples enjeux complexes, il est essentiel de croiser les regards et accélérer ensemble le passage à l'action !

CAHIER D'ACTEUR

La Région Grand Est, un rôle clé pour articuler les stratégies climat-énergie et mobiliser les acteurs pour accélérer les transitions

LA REGION GRAND EST CHEF DE FILE DES POLITIQUES CLIMAT ENERGIE

La Région Grand Est exerce de nombreuses compétences dans les domaines de l'économie, de la formation, de l'innovation, de l'environnement et des transports. Elle met des moyens considérables pour engager la transition écologique et énergétique dans le cadre de la gestion de son patrimoine administratif et des lycées, ainsi que dans l'exercice de ses compétences : transport express régional (TER) et interurbain, rénovation énergétique des bâtiments, développement des énergies renouvelables et de l'économie circulaire, clauses environnementales dans les marchés publics, stratégies méthanisation, hydrogène, motorisations faibles émissions, entre autres exemples.

En tant que chef de file de l'aménagement du territoire, des transports, de l'environnement, de l'énergie de l'air et du climat, la Région est le maillon clé pour assurer le lien entre l'action de l'Etat et celle des collectivités locales. Elle a pour mission de fédérer les acteurs du territoire autour d'une vision de long terme pour "faire Région", tout en répondant aux besoins plus immédiats, en adaptant en permanence ses politiques d'intervention.

La dynamique partenariale enclenchée depuis plusieurs années aux côtés de l'Ademe, la DREAL, les DDT, a permis est d'impulser, de rassembler et de créer des synergies entre les acteurs.

La Région Grand Est et l'État accélèrent la transition énergétique



POUR UNE VISION GLOBALE ET INTEGREE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

La stratégie française énergie-climat (SFEC) intègre les deux volets complémentaires de la lutte contre le changement climatique que sont **l'atténuation** et **l'adaptation**. La prise en compte des enjeux croisés climat-air-énergie-santé-ressources naturelles et biodiversité, peut encore être renforcée, notamment par :

- La définition de budgets pour **l'empreinte carbone** afin de couvrir tout le périmètre de l'impact climatique du pays et d'éclairer les choix individuels et collectifs, en matière de consommation (importations de biens, services, alimentation) et de production (enjeu de relocalisation, réindustrialisation). Cette évolution est d'autant plus cohérente que la Commission européenne souhaite introduire un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières. La stratégie française définit également des budgets carbone pour les **émissions territoriales** de gaz à effet de serre, périmètre actuellement en vigueur dans le cadre des négociations internationales pour le climat. La France et l'Europe ont la capacité d'impulser l'évolution, à terme, des indicateurs et méthodes de calcul à cette échelle.

- L'ajout de **l'empreinte écologique**, ou des indicateurs de mesure de la pression sur les ressources naturelles et la biodiversité, les impacts des projets en termes d'urbanisme, de paysage et de cadre de vie.

- L'intégration, dès que possible, de la stratégie en matière de **qualité de l'air** (Plan de réduction des émissions de polluants atmosphériques- **PREPA**), compte tenu des liens avec les politiques climat – énergie, d'autant que c'est déjà le cas dans les stratégies territoriales : SRADDET (volet CAE) et PCAET.

RENFORCER LES EFFORTS POUR LA SOBRIETE ET L'EFFICACITE ENERGETIQUE

La **réduction des consommations énergétiques** est inscrite dans tous les scénarios développés pour atteindre l'objectif de neutralité carbone à 2050 (SNBC, RTE, ADEME). Dans les faits, la dynamique enclenchée est loin d'être suffisante, et nécessite de renforcer tous les leviers des politiques publiques pour accompagner la conduite du changement. Qu'il s'agisse des **comportements** (sobriété, passage à l'acte de rénovation, renouvellement du système de production d'énergie...) ou des **technologies**, ces politiques doivent permettre de construire collectivement des modèles socialement acceptables et économiquement soutenables.

La question du partage équitable des ressources et des efforts, entre le contribuable et l'utilisateur, entre le privé et le public, entre la réglementation et le marché, ne peuvent être arbitrés de façon générale. Les choix doivent être opérés en fonction d'une analyse plus fine des potentiels de réduction, des freins et leviers identifiés pour chaque secteur et typologie d'usage. La décarbonation des usages doit bien intégrer cette **priorité de réduction** avant la substitution des énergies fossiles par des sources renouvelables ou nucléaires. Enfin, ces choix doivent être regardés selon une vision globale et à long terme des impacts, croisant approche empreinte carbone et empreinte environnementale. C'est tout particulièrement le cas de l'orientation forte donnée à l'électrification de secteurs très consommateurs d'énergie.

CREER LES CONDITIONS D'UN DEVELOPPEMENT A LA FOIS AMBITIEUX ET MAITRISE DES ENERGIES RENOUVELABLES

Le développement de la production d'énergies renouvelables et de récupération, l'aide à



l'innovation et à la structuration des filières, constituent le troisième pilier de la transition énergétique. A l'image de la vision stratégique « Grand Est Territoires », la Région porte une vision d'un développement ambitieux et maîtrisé des énergies renouvelables permettant de :

- **Diversifier le mix énergétique** et offrir un meilleur équilibre entre les différentes sources et vecteurs énergétiques (électricité, chaleur et combustibles – carburants).
- **Développer les filières** d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) **en conciliant les enjeux environnementaux, énergétiques et socio-économiques** : les projets doivent intégrer, de leur conception à leur démantèlement, le respect des usages et des fonctionnalités des milieux forestiers, naturels et agricoles ainsi que des patrimoines et de la qualité paysagère.
- Accompagner les nouvelles filières et leur construire un **cadre réglementaire et économique stables** (notamment hydrogène, pyrogazéification ou encore de la géothermie profonde et lithium).
- Bénéficier davantage aux acteurs du territoire et permettre une **réappropriation locale des enjeux énergétiques**, par une plus forte sensibilisation et participation des citoyens et des collectivités aux projets.
- Réfléchir à la **complémentarité et la solidarité territoriale** pour les développements futurs, en raison des disparités de potentiels, de contraintes ou d'acceptation sociale, le développement actuel des EnR&R étant marqué par de forts contrastes territoriaux.

FAVORISER L'ARTICULATION DE LA PLANIFICATION CLIMAT-ENERGIE A TOUTES LES ECHELLES

L'articulation entre les objectifs nationaux et territoriaux est un défi posé depuis longtemps, et si des avancées ont été faites depuis quelques années, d'importantes marges de progrès existent. La Région Grand Est a contribué, au sein de Régions de France, à instaurer un dialogue

constructif avec les services de l'Etat, autour des questions de **cadres méthodologiques et d'indicateurs communs** pour la définition et le suivi des objectifs SRADDET/SNBC. Les discussions doivent se poursuivre très prochainement sur la territorialisation des objectifs de la PPE et la constitution des futurs Comités régionaux de l'Energie. En complément des démarches enclenchées, il sera également indispensable de :

- Faciliter **l'articulation entre les différents exercices de planification sur des périmètres thématiques ou territoriaux différents** : Quel lien entre SNBC, PNACC et SRADDET sur la séquestration carbone? Quelle articulation entre territorialisation PPE et ZAN ? Quelle procédure de mise en adéquation (la réglementation actuelle prévoit l'enchaînement de deux modifications à horizon 2024 pour ces deux seuls exemples alors qu'aucun cadre méthodologique commun ne soit stabilisé à ce jour).
- Construire un **espace de dialogue permanent** entre l'Etat, les Régions et les Intercommunalités pour articuler les stratégies aux différentes échelles tout au long de leur élaboration, évaluation, modification / révision. Ce dialogue doit permettre la harmonisation des méthodes, ainsi que la confrontation entre les enjeux communs et les spécificités territoriales de façon à assurer une territorialisation « équitable » des objectifs : tenant compte des contributions actuelles, des potentiels physiques, des enjeux environnementaux, du tissu économique et social, des évolutions projetées sur l'ensemble des paramètres définis en commun.
- Favoriser l'appropriation locale des enjeux en soutenant les travaux de vulgarisation, notamment par des illustrations concrètes, par la traduction des objectifs chiffrés en nombre de projets à réaliser, en espaces artificialisés, etc.

Au-delà des méthodes pour définir les objectifs territorialisés, c'est l'enjeu de la **cohérence** avec les leviers et moyens d'actions dont disposent les acteurs chargés de les mettre en œuvre qui est posé. Face à l'urgence climatique le passage à l'action ne peut plus être retardé.

RENFORCER LES MOYENS ET LEVIERS D'ACTION POUR MOBILISER ET ACCOMPAGNER LE PASSAGE A L'ACTION

Des moyens pour l'ingénierie territoriale

Pour que la Région puisse véritablement jouer son **rôle de chef de file** et de coordination de l'action locale, elle a besoin de moyens humains en interne pour assurer l'animation des réseaux d'acteurs et leur articulation dans tous les domaines en lien avec l'énergie et le climat (aménagement, biodiversité, adaptation au changement climatique etc.). De la même manière, les collectivités et acteurs de la transition ont besoin de ressources humaines pour élaborer leur stratégie et réaliser des projets de qualité.

Des moyens pour la rénovation énergétique des logements

Les financements des dispositifs mis en place sur **toute la chaîne de la décision à la réalisation** de la rénovation doivent être renforcés et pérennisés (information - conseil – aides aux particuliers et à la structuration des filières professionnelles). Les efforts de simplification du parcours et notamment la mutualisation des moyens avec l'ANAH et France Rénov' doivent aller jusqu'à une véritable approche de « guichet unique ». La simplification de l'accès aux aides financières directes ou via les programmes CEE doit être poursuivie afin de limiter les temps de gestion administrative et de les concentrer sur l'action au service des particuliers.

Des leviers d'actions territorialisés pour soutenir les projets d'énergies renouvelables

La territorialisation des objectifs de production d'EnR ne peut être dissociée de celle des moyens et leviers d'actions. Il est impératif que l'Etat soit à l'écoute des préoccupations locales et apporte de la souplesse et de la réactivité dans ses réponses.

La Région Grand Est souhaite continuer à soutenir financièrement certains projets EnR, notamment les

projets citoyens photovoltaïques majoritairement en autoconsommation ou encore **la méthanisation agricole**, même s'ils bénéficient de tarifs réglementés.

Elle souhaite également que **des appels d'offres régionalisés** puissent être déployés pour le développement des EnR, sur l'exemple de l'expérimentation menée avec succès dans l'accompagnement « post-Fessenheim » dans le Haut-Rhin.

En outre, il est indispensable de déployer davantage de moyens pour cofinancer les **études de planification énergétique territoriale** ou à l'échelle de grands projets (sites industriels). Ces études permettraient de croiser les besoins avec les capacités de production et d'approvisionnement (transports – distribution) et de comparer les coûts et impacts de différentes options étudiées.

Enfin, des moyens sont nécessaires pour venir en appui des **démarches de concertation locale** pour favoriser la **conciliation entre les enjeux** EnR, les différents usages du foncier (logements, activités) et fonctionnalités des milieux, espaces naturels et agricoles (PV au sol, coactivité agricole et production énergétique soulevée par l'agrivoltaïsme, PV flottant etc.).

En conclusion,

La mise en œuvre concrète des stratégies climat-énergie se réalise en grande partie au local. **Face à l'urgence climatique**, il est indispensable d'amplifier les moyens pour sensibiliser, former, relayer l'information, animer les réseaux d'acteurs et les instances de concertation et de participation citoyenne, accompagner les porteurs de projets sur les plans techniques et financiers.

Les marges de manœuvre budgétaires actuelles ne permettent pas d'allouer les moyens humains et financiers à la hauteur des enjeux de gouvernance et d'animation territoriale. Il est donc indispensable de redonner à la Région Grand Est de réels **leviers d'actions et des moyens financiers en cohérence** avec le rôle clé qu'elle a à jouer pour assurer le lien entre l'action de l'Etat et celle des collectivités locales.